



I2D - Institut droit Dauphine

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. I2D - Institut droit Dauphine. 2013, Université Paris-Dauphine. hceres-02032529

HAL Id: hceres-02032529

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032529>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Centre de recherche Droit Dauphine

Cr2d

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Paris Dauphine



Novembre 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;

Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;

Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;

Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes :

- Notation de l'unité : **Centre de recherche Droit Dauphine**

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A	A	A	A	A+	B



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité : Centre de recherche Droit Dauphine

Acronyme de l'unité : Cr2d

Label demandé : EA

N° actuel : 367

Nom du directeur
(2012-2013) : M. Joël MONEGER

Nom du porteur de projet
(2014-2018) : M^{me} Claudie BOITEAU

Membres du comité d'experts

Président : M. Michel STORCK, Université de Strasbourg

Experts : M. Philippe BRUN, Université de Savoie, Chambéry, (représentant du CNU)

M. Jean DEVEZE, Université Toulouse 1 Capitole

M. Grégory KALFLECHE, Université Toulouse 1 Capitole

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Louis-Augustin BARRIERE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Laurent BATSCH, Président de l'Université Paris Dauphine

M. Elyès JOUINI, Vice-Président de l'Université Paris Dauphine



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité :

Le centre de recherche Droit Dauphine trouve son origine dans l'Institut de droit économique fondé en 1983 par le Professeur Elie Alfandari. L'institut de droit économique est devenu en 1993 l'Institut de droit économique, fiscal et social puis Institut Droit Dauphine en 2003 (I2d). En 2012, une réorganisation d'ensemble de l'Université Dauphine a conduit à distinguer entre la coordination des formations juridiques assurée par le Collège droit Dauphine (C2d) et la recherche en droit menée dans le Centre de recherche droit Dauphine (Cr2 d).

Cette unité de recherche est localisée dans les bâtiments de l'Université Paris 9 Dauphine situés Place du Maréchal de Lattre de Tassigny à Paris (XVI^e arrondissement).

Équipe de Direction :

L'unité de recherche est dirigée par un directeur et un directeur adjoint. Un changement de direction était prévu peu après la visite. Le 13 décembre 2012 M^{me} Claudie BOITEAU devait succéder à M. Joël MONEGER en tant que directeur et M^{me} Sophie SCHILLER à M. Jean-David DREYFUS en tant que directeur adjoint.

Nomenclature AERES :

SHS 2

Effectifs de l'unité :

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	26	26	26
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	/	/	/
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	/	/	/
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	5	6	6
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	/	/	/
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1	/
Parmi les 5 PAST : 2 PAST producteurs			
TOTAL N1 à N6	32	33	32

Taux de producteurs	100 %
---------------------	-------



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	50	
Thèses soutenues	25	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *	0	
Nombre d'HDR soutenues	0	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	18	18



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte :

Il faut souligner :

- la cohésion de l'équipe d'enseignants chercheurs
- la cohérence des projets d'activités et de recherches avec la politique générale de l'Université Paris-Dauphine
- la symbiose parfaite entre enseignants chercheurs privatistes et publicistes
- le renouvellement des membres de l'équipe de recherche
- la politique volontariste d'accompagnement des jeunes chercheurs
- le lien entre les activités de recherche et les enseignements assurés dans les différents masters de l'Université

Points à améliorer et risques liés au contexte :

Il faut relever que :

- les relations internationales ne sont pas suffisamment développées au regard de la réputation de l'Université Paris-Dauphine.
- l'intégration des recherches individuelles des enseignants chercheurs dans les projets de recherche collective est limitée et pourrait conduire à rendre difficile la réalisation des trois thèmes présentés par l'unité de recherche.

Recommandations :

Le Cr2d devrait poursuivre le renouvellement du corps des enseignants-chercheurs (permis par le nombre important de départs à la retraite de professeurs et aussi de promotions de maîtres de conférences). Ce renouvellement du corps des enseignants a été très bien géré lors du précédent contrat et doit être poursuivi dans les années à venir.

Le Cr2d gagnerait à planifier son activité scientifique sur la durée du prochain contrat quinquennal.

Le Cr2d devrait également nouer des partenariats avec des unités de recherche d'universités étrangères de Paris Dauphine. Le vice-Président en charge des relations internationales de l'Université de Paris Dauphine, membre du Cr2d, coordonne plusieurs projets de coopération qui devraient conduire à rehausser le niveau des partenariats internationaux.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques :

La production de l'unité de recherche a été régulière et de qualité au cours de la période. Au sein du Cr2d, le rôle des enseignants chercheurs publiants est équilibré, sans qu'il y ait de fortes disparités entre collègues. Le dynamisme de l'ensemble de l'équipe est manifeste et ne repose pas simplement sur l'implication forte de quelques enseignants-chercheurs.

Ces recherches portent sur le thème général des rapports entre droit, économie et gestion : le Cr2d est l'un des acteurs majeurs au niveau national des recherches dans ce domaine. Les juristes de cette Université ont l'avantage de pouvoir collaborer avec leurs collègues économistes et gestionnaires qui sont en plus grand nombre et qui disposent de moyens humains et matériels considérables.

La pluridisciplinarité est donc une priorité dans le choix des thèmes de recherche. Une telle orientation est judicieuse car la taille relativement réduite de l'équipe ne lui permettrait pas de couvrir toutes les branches du droit privé et du droit public. La pluridisciplinarité, en partenariat notamment avec les économistes, les gestionnaires mais aussi les sociologues, permet à l'équipe du Cr2d de s'imposer au niveau national par l'originalité, l'actualité et la pertinence des thèmes de recherches développés.

Toutefois, la volonté affichée par le centre de mener une recherche appliquée risque de conduire à abandonner le domaine de la recherche fondamentale ; à titre d'exemple, l'unité ne comprend pas d'historiens du droit, et les thèmes de recherche sont essentiellement orientés par les partenariats avec des entreprises.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques :

Le centre a attiré au cours de la période écoulée des enseignants-chercheurs de renom dans ses domaines de spécialité. La création de diverses chaires devrait permettre de renforcer cette attractivité académique.

De surcroît, le Cr2d a organisé plusieurs manifestations scientifiques en partenariat avec de hautes juridictions (notamment le Conseil d'Etat) et les instances de différentes professions juridiques et judiciaires sous des formes variées. Les actes de ces rencontres sont publiés dans des revues à portée nationale voire internationale. D'éminents patriciens ont été nommés professeurs associés par l'Université. Le rayonnement académique a été accru par la création d'une revue (Revue de fiscalité de l'entreprise de Paris Dauphine à laquelle collaborent des spécialistes reconnus de la matière extérieurs à l'Université).

En outre, ses membres participent aux travaux d'institutions scientifiques de premier plan telles que l'Academic Society for Competition Law (ASCOLA), l'Académie internationale de droit comparé, l'Association internationale de droit économique (AIDE), la Fondation pour le droit continental, la Société de Législation comparée). Par ailleurs, certains d'entre eux exercent des directions de revues (au moins l'un d'entre eux).

L'implication de chercheurs rattachés à d'autres centres de recherche, de l'Université Paris Dauphine ou d'autres établissements universitaires, est le signe manifeste de la forte attractivité des axes de recherches développés par le Cr2d.

Des recrutements d'enseignants chercheurs de qualité ont été réalisés au cours des dernières années en rapport avec les thèmes de recherches développés par le centre. Toutefois, il est regrettable que l'unité évaluée n'ait pas noué de partenariats plus conséquents avec des Universités étrangères de réputation équivalente à l'Université Paris Dauphine. Les études menées sont trop limitées à la France, sans dimension comparatiste.

Il est également dommage que l'activité de l'unité de recherche, très réelle, souffre d'un manque de visibilité en raison d'un site internet qui n'est pas à jour.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel :

Le Cr2D a, au cours de la période écoulée, conduit des recherches collectives avec des partenaires extérieurs appartenant tant au domaine judiciaire et juridique (Conseil d'Etat, Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, cabinets d'avocats) qu'au monde économique (Chambre de commerce et d'industrie de Paris, banques). Il en découle une très bonne insertion dans le tissu économique et l'organisation chaque année de journées d'études qui ont une très forte attractivité nationale (par exemple les journées nationales du patrimoine).



Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité :

L'effort de structuration de l'unité a permis d'assurer une activité de recherche effective, ce qui laisse entrevoir un développement cohérent des projets et recherches à venir. Cet effort de structuration a consisté notamment en la mise en place d'axes de recherches subdivisés en thèmes.

S'agissant de la vie de l'unité, les différentes catégories de membres du Cr2d participent à une assemblée générale, organisée au moins trois fois par an qui permet une bonne représentativité des personnels dans les instances de pilotage et un bon degré de collégialité des décisions.

Par ailleurs, une augmentation de la surface totale qui a été allouée par l'Université au Cr2d a intensifié la vie de l'unité. Le Cr2d dispose ainsi d'une salle de documentation qui permet de mutualiser les ressources et d'une salle des doctorants. Des bureaux mis à disposition des enseignants chercheurs permettent leur présence effective sur le site et des contacts très réguliers avec les doctorants.

Néanmoins, si l'information circule bien de manière informelle, on peut regretter que le site web ne soit pas à jour, ce qui ne permet pas d'assurer un affichage pertinent des activités de recherche de l'unité.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche :

Le Cr2d entretient des liens forts avec les enseignements de master. En particulier a été développée en collaboration avec un grand cabinet d'avocats une recherche portant sur la responsabilité sociétale des entreprises à laquelle ont été associés les étudiants du M2 recherche Droit approfondi de l'entreprise et les membres du Cr2d qui enseignent dans ce diplôme.

Des liens étroits entre l'axe de recherches « Modes alternatifs de résolution des litiges et régulation économique » avec les nouvelles spécialités de Master (notamment la spécialité droit et régulation des marchés) et avec les chaires de Paris Dauphine sont porteurs d'un équilibre appréciable entre les activités de recherche et d'enseignement au niveau des master et du doctorat.

Les recherches menées dans le troisième axe, La régulation financière face à la crise financière, sont fortement adossées aux enseignements assurés dans trois spécialités de Master (juriste financier, fiscalité de l'entreprise, droit européen et international des affaires).

Il serait souhaitable d'accompagner le plus souvent possible ces recherches par des travaux de doctorants dans le cadre de conventions CIFRE par exemple.

Quant aux doctorants, rattachés à l'Ecole doctorale de Dauphine (ED 543), le comité relève qu'ils sont très bien encadrés par les enseignants-chercheurs du centre, non seulement dans le suivi de leur thèse mais aussi dans leur aide à l'insertion professionnelle. La rencontre avec les doctorants a permis aux membres du comité de visite de mesurer la forte motivation de ces jeunes chercheurs ; leur enthousiasme traduit une très belle implication de leur part au sein de l'établissement.

La qualité de cet accompagnement est liée en partie au nombre relativement faible de doctorants, ce qui permet d'assurer un meilleur encadrement par chaque directeur de thèse.

Les contrats doctoraux attribués à des doctorants en droit sont limités (1 à 2 par an), mais l'Université peut assurer, grâce notamment à la Fondation partenariale et aux chaires, un financement important de doctorants. En particulier, des financements peuvent être attribués à ceux-ci pour participer à des manifestations scientifiques liées à leurs recherches.

Enfin, des partenariats internationaux sont progressivement établis et pourraient permettre de proposer aux étudiants des formations labellisées.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

Le projet présenté par le Cr2d est cohérent : tout en s'inscrivant dans la continuité du contrat précédent, ce projet propose des perspectives nouvelles de recherche, portées par les tendances récentes de développement de l'économie et de la vie des entreprises.



Deux thèmes présentés dans l'axe de recherche « Gouvernance des entreprises et normativité » (« Quelle normativité pour les entreprises familiales ? », « Quelle normativité face au vieillissement des dirigeants ? ») sont dans le prolongement direct des recherches antérieures. Les discussions du comité avec l'équipe ont permis d'avoir des assurances sur l'ajout de perspectives nouvelles de recherches rattachées à cet axe, eu égard notamment à l'appel à projets PSL et aux dimensions pluridisciplinaires qui en découleront. Dans cet axe, le thème, « Quelle normativité face au risque ? », est en cohérence avec la politique de recherche de l'Université Paris Dauphine : ce thème, très étendu, permet de transcender le cloisonnement des disciplines droit privé-droit public et ouvre des perspectives très intéressantes de collaboration pluridisciplinaire au sein de l'Université Paris Dauphine avec les sociologues, les économistes, les gestionnaires.

L'axe « Modes alternatifs de résolution des litiges et régulation économique » marque une évolution d'un ancien axe de recherche du centre I2D, « la concurrence et régulation », vers des thèmes nouveaux.

L'axe « la régulation face à la crise financière » présente une certaine originalité ; l'approche juridique nécessite pour sa réalisation une forte implication des gestionnaires et des économistes. Les trois premiers thèmes proposés dans cet axe (l'analyse transversale de la crise financière, les instruments financiers et la crise financière, le contentieux de la crise financière) sont très ouverts et peu originaux ; le quatrième thème, les évolutions de la fiscalité des entreprises et la crise financière semble plus prometteur.

Un échéancier des recherches et manifestations programmées sur les cinq années à venir devrait être établi.

Les partenariats avec les organismes de recherche étrangers étaient jusqu'à ce jour limités mais la situation devrait évoluer très rapidement, eu égard au recrutement d'internationalistes qui pourront développer les recherches et les coopérations dans une dimension internationale, au niveau de la réputation de cette Université.



4 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : vendredi 30 novembre 2013 à 09 h 15

Fin : vendredi 30 novembre 2013 à 18 h 00

Lieu de la visite :

Institution : Université Paris Dauphine

Adresse (n° voie ville): Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, Paris (XVI^e arrondissement).

Déroulement ou programme de visite :

La visite s'est déroulée le vendredi 30 novembre 2012 de 9h15 à 18h00. La visite a eu lieu dans les locaux de l'Université Paris Dauphine (Paris XVI^e arrondissement), Bâtiment A salle 701. L'accueil du comité d'experts a été organisé par le directeur actuel et pressenti du Centre de recherche droit Dauphine ainsi que par la plupart des membres de leur unité.

Après une réunion à huis clos du comité (9h15 à 10h15), une première réunion (10h15-11h00) a été consacrée à l'audition du président de l'Université et du vice-Président du conseil scientifique qui ont exposé la vision de la recherche en droit dans l'Université Paris Dauphine et qui ont répondu avec précision et clarté aux questions des membres du comité.

La deuxième rencontre (11h00-13h00) a été consacrée aux présentations faites par les directeurs actuel et pressenti du Centre de recherche Droit Dauphine ainsi que les membres présents de cette unité. Un dialogue cordial et constructif s'est ensuite instauré entre les membres du comité et ceux de l'unité autour de questions/réponses. Cet échange a permis de compléter utilement les données dans le dossier de l'unité.

La troisième rencontre (14h15-14h45), effectuée à huis clos a permis de recueillir les impressions de plus d'une quinzaine de doctorants de l'unité ; cette délégation était représentative de diverses modalités de financement des études doctorales.

Les membres du comité ont ensuite échangé sur place à huis clos de 14h45 à 18h00.



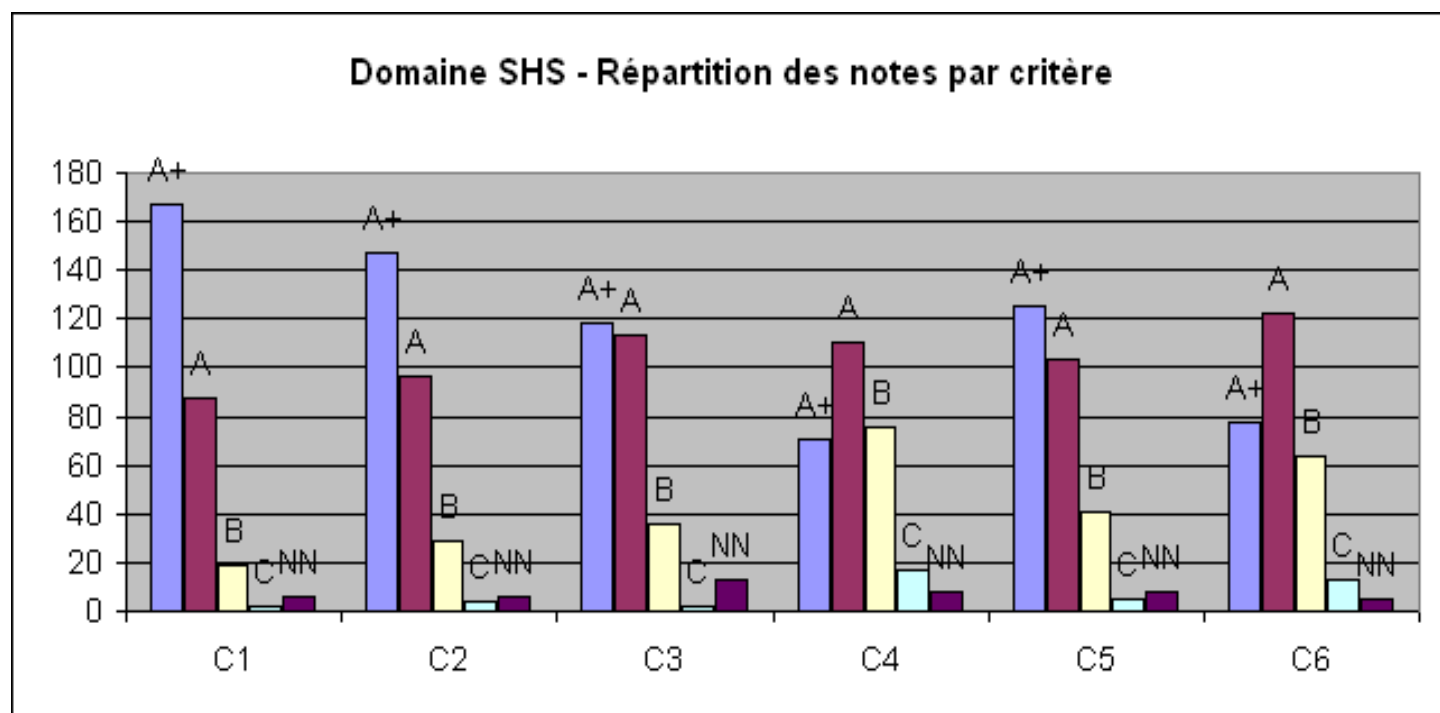
5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%





6 • Observations générales des tutelles

LE PRESIDENT

Agence d'Evaluation de la Recherche
et de l'Enseignement Supérieur (AERES)
Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités de recherche
20 rue Vivienne
75002 Paris

Paris, le 26 avril 2013

V. Ref. : **S2PUR140005999 - INSTITUT DROIT DAUPHINE - 0750736T**

N. Ref: *2013/201/105*

Monsieur le Directeur,

Je voudrais tout d'abord saluer l'important travail réalisé par le comité de visite, qui a évalué notre Centre de recherche Droit Dauphine (Cr2D).

Les membres du Cr2D ont pris bonne note des recommandations émises dans le rapport.

Les responsables du Centre souhaitent toutefois apporter quelques précisions (ci-après) au rapport des experts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.



Laurent BATSCH

Mme Claudie Boiteau
Professeur de droit public
Directrice du Centre de recherche Droit Dauphine
Mme Sophie Schiller
Professeur de droit privé
Directrice adjointe du Centre de recherche Droit Dauphine

Paris, le 23 avril 2013

à
M. le Professeur Louis-Augustin Barrière,
Délégué scientifique représentant de l'AERES
M. le Professeur Michel Storck,
Président du comité d'experts
MM. les membres du comité d'experts

Messieurs,
Chers collègues,

Les membres du Centre de recherche Droit Dauphine ont pris connaissance avec l'intérêt requis du rapport établi par le Comité d'experts de l'AERES.

Ce nouvel échange est, pour nous, l'occasion d'apporter quelques précisions en réponse aux observations consignées.

En premier lieu, nous avons conscience que le développement des relations internationales du Centre de recherche Droit Dauphine (ci-après Cr2D) doit être l'un de ses principaux objectifs dans les prochaines années.

D'ores et déjà, l'organisation d'un colloque, le 4 avril 2013, sur « Le traitement du défaut souverain », en collaboration avec l'université Queen Mary de Londres, a permis de jeter les bases d'une nouvelle coopération entre les chercheurs de cette université londonienne et notre équipe. Nous avons formé le projet de nous rencontrer, annuellement, pour une conférence sur cette thématique financière au cœur de notre projet.

Par ailleurs, le Cr2D vient de s'engager à participer, avec le Centre de droit international de droit privé de l'Université d'Aberdeen, et six autres universités européennes (Brunel, Milan, Madrid, Antwerp, Wrocław, Stockholm), dans un projet européen de recherche portant sur l'aptitude de la Cour de justice de l'Union européenne à lever les obstacles à un règlement satisfaisant des litiges transfrontaliers (*The effectiveness of cross-border litigation in Europe and the suitability of the ECJ to deal with private international law cases*).

Ensuite, le titre de docteur *honoris causa* de l'université Paris-Dauphine a été décerné, en mars 2013, à deux professeurs, l'un de l'université de Wrocław (Pologne), l'autre de l'université de Tulane (EU). Ce fut l'occasion de formaliser des projets de recherche entre nos équipes respectives.

En outre, un accord-cadre entre PSL et l'université de Cambridge est en cours de négociation. Il a vocation à favoriser les échanges, notamment en matière de recherche. Le Cr2D a immédiatement manifesté son intention de participer activement à la mise en œuvre de cet accord.

Enfin, afin de concrétiser notre objectif d'internationalisation de la recherche menée au sein du Cr2D, deux professeurs ont reçu mission de coordonner le développement de nouvelles relations internationales en cohérence d'une part, avec les axes de recherche que nous avons choisis et, d'autre part, de la politique internationale menée par l'université.

En deuxième lieu, l'existence de recherches individuelles relativement distinctes des axes de recherche peut, en effet, laisser à penser que la réalisation de ces derniers pourrait en être freinée. Plusieurs facteurs d'explication et d'évolution peuvent être avancés pour répondre à cette observation.

L'équipe étant en restructuration et recomposition, plusieurs collègues ayant récemment rejoint l'université Paris-Dauphine continuent à développer des problématiques de recherche dans lesquelles ils s'étaient engagés précédemment. Cependant, la préparation du contrat quinquennal a fait émerger une réelle aspiration à développer des recherches communes et les axes de recherche ont été conçus comme de véritables supports de la vie collective du Centre. En ce sens, la définition des axes de recherche a été véritablement faite dans le but de fédérer l'activité de l'ensemble des membres du Cr2D et de permettre une meilleure visibilité de la recherche juridique réalisée à Paris-Dauphine. L'un des objectifs des responsables de l'équipe n'en restera pas moins de sérier les multiples projets des membres afin de leur donner la cohérence nécessaire et attendue.

En troisième lieu, le Cr2D prend bonne note de la recommandation qui lui est faite de planifier son activité scientifique sur la durée du prochain contrat.

D'ores et déjà, les manifestations et colloques suivants peuvent être recensés :

2013 :

- 26 février : La fiducie, retour sur des utilisations réussies et description des perspectives nouvelles (en collab. avec la FNDP) ;
- 9 avril : Les valeurs cachées des entreprises familiales (en collab. avec le Family Business Network ;
- 19 avril : Les Rencontres dauphinoises de la régulation (en collab. avec le Conseil d'Etat, et le CGEMP) ;
- 16 mai : La disparition de l'homme ou de la femme clé de l'entreprise ;
- 20 juin : Aspects de la rétroactivité de la loi en droit des affaires et en droit fiscal ;
- 30 septembre : Les états généraux des baux commerciaux ;
- 3 et 4 octobre : Codification des droits applicables aux contrats et au droit international privé / L'arbitrage commercial international (en collab. avec l'Association de droit comparé argentine, le Comité français de l'arbitrage et la Société de législation comparée) ;
- novembre : La banque publique d'investissement (en coll. avec la Caisse des dépôts).

2014 :

- février : La gouvernance des entreprises : comparaison franco-marocaine (en collab. avec l'université Hassan II de Casablanca) ;
- avril : Les Rencontres dauphinoises de la régulation (en collab. avec le Conseil d'Etat, et le CGEMP)
- ...

En quatrième lieu, si la frontière entre une recherche appliquée exigeante et une recherche fondamentale peut, parfois, sembler bien ténue, la situation observée par le Comité d'experts paraît s'expliquer par la structuration du droit au sein de l'université Paris-Dauphine. Il est certain que l'implication de juristes de la section 03 constituerait un véritablement enrichissement pour les formations et la recherche. S'agissant spécialement de la recherche, les membres du Cr2D espèrent que les partenariats liés au sein de PSL permettront de pallier cette insuffisance. D'ores et déjà, le Cr2D s'est associé au département de sciences sociales de l'ENS, et à son professeur d'histoire du droit, pour répondre à un appel à projet de recherche sur les conflits d'intérêts et la régulation financière et bancaire, à l'épreuve de la crise. Ce projet associe, en outre, des juristes américains de l'université du Maine.

Enfin, les membres du Cr2D ont bien conscience que la lisibilité de leur activité a été réduite par l'absence de site internet. Aussi, dès le mois de décembre 2012, les responsables de l'équipe de recherche ont préparé, avec le service de communication de l'université Paris-Dauphine, un projet de nouveau site internet. Celui-ci permettra d'identifier l'activité du Centre de recherche ainsi que celle de l'Ecole Droit Dauphine qui rassemble les formations juridiques ; ces deux entités formant l'Institut Droit Dauphine. Le site devrait être opérationnel courant mai 2013.

Au-delà de ces observations ponctuelles, les membres du Centre de recherche Droit Dauphine se joignent à nous pour exprimer aux membres du Comité d'experts leurs remerciements pour l'attention avec laquelle ils ont observé et analysé l'activité et le fonctionnement de notre équipe de recherche. Les recommandations qui nous ont été adressées ne manqueront pas de guider notre activité dans les prochaines années.

Nous vous prions de croire, Messieurs, chers collègues, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Claudie Boiteau

Sophie Schiller